

COMPTE RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL du 15 février 2018

Membres en exercice : 19
Membres présents : 16
Votants : 17
Date de convocation : 9 février 2018

Le quinze février deux mille dix-huit à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières s'est réuni à la salle du Conseil Henri Gaborit sous la Présidence de Monsieur Benoît COUTEAU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Benoît COUTEAU (Maire), Marie-Jeanne CAILLÉ, Albert MÉCHINEAU, Isabelle COUTEAU, Pascal BOUTON, Françoise MÉNARD, adjoints au Maire, Céline GRUAU, Laurence BLANCHARD, Stéphane ENTEME, Pascal LAURENT, Sophie RICHARD, Michel DELHOMMEAU, Guy BLANCHARD, Gwladys BRANGER, Rodolphe BORRÉ, Jean-Pierre DZIOBA.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Marie-Thérèse LAINE (pouvoir à Françoise MÉNARD), Philippe CHÉNEAU,

ÉTAIENT ABSENTS : Sylvie DUPONT

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Jean-Pierre DZIOBA

Mr le Maire annonce la démission de Blandine PERTHUY qui prend effet à partir du 15/02/2018. Jocelyne HERAS et Jacques DRONNEAU, les suivants sur la liste des candidats, ont été sollicités, mais ont tous deux démissionnés. Pour ce conseil municipal c'est Mme DUPONT Sylvie qui est nommée conseillère municipale.

01	Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 25 janvier 2018
-----------	--

Point 1 : Approbation du conseil municipal du 14/12/17, correction de la faute de frappe :

« **Point 9 – Les rythmes scolaires** : 56.50% des parents votants sont favorables à la semaine des **4 jours et demi** pour 2018/2019.

Isabelle COUTEAU souhaite rajouter pour le point 4 qu'il aurait été souhaitable d'acheter 2 ou 3 vélos électriques dans un 1er temps afin de voir l'utilisation des agents avant d'en acheter 4.

Point 8 – Modification statutaire de la Communauté d'Agglomération. Le résultat du vote est erroné la délibération est à repasser au prochain conseil municipal du 15/03/18,

Le compte rendu du conseil municipal du 25 janvier 2018 n'est pas approuvé, il devra être remis au conseil municipal.

02	Indemnité d'élue
-----------	-------------------------

Benoît COUTEAU rappelle que Mme Céline GRUAU a perçu pendant l'absence de Mr Pascal BOUTON une indemnité supérieure (jusqu'au 31 janvier 2018) à l'indemnité qu'elle percevait, soit 371,58 € (brut mensuel) correspondant à l'indemnité des présidents de ComCo (au même titre que Pascal LAURENT et Guy BLANCHARD).

Au prochain départ (mi-mars) de Pascal BOUTON, il est proposé à Céline GRUAU de renouveler cette indemnité des présidents de Comco. Pascal BOUTON recevrait une indemnité de 343,32 € brut mensuel, comme déjà voté dans la délibération de 09/217.

Céline GRUAU fait part au conseil qu'elle accepte la délégation de signature au titre de l'urbanisme mais qu'elle refuse l'indemnité complémentaire.

Le conseil approuve sa décision et ne passe pas la délibération d'indemnité au vote du conseil municipal.

03	Rétrocession voirie et bassin d'orage, Lotissement le Patis
-----------	--

Pascal BOUTON et Stéphane ENTEME rappellent la dernière délibération prise sur ce sujet, à savoir, rétrocéder le bassin d'orage, la voirie et les réseaux (eaux usées, eaux pluviales, éclairage public) à la Commune, (parcelles YL n°21 de 2734 m², YL n°10 de 32m² et YL n°13 seulement la partie avec le bassin d'orage d'environ 1140m²), frais de bornage et d'acte à la charge de l'association syndicale, rédaction de l'acte à Maître MENANTEAU.

Or, c'est Maître TEILLIAIS, qui a effectué les cessions de terrains pour la création du lotissement. C'est donc à lui de rédiger l'acte. Ainsi la délibération doit faire apparaître cette modification.

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité (abstention de Jean-Pierre DZIOBA) donne tout pouvoir au Maire ou à défaut ses adjoints, pour la signature de l'acte.

04	Mission maîtrise d'œuvre station d'épuration de la Basse Gravelle
-----------	--

Pascal BOUTON informe que le dossier de Loi sur l'Eau est actuellement à l'instruction à la préfecture. Il propose que l'entreprise IRH, qui avait fait l'avant-projet, fasse également la mission de maîtrise d'œuvre.

Les honoraires proposés pour la réalisation de cette mission de maîtrise d'œuvre sont les suivants :

Missions de maîtrise d'œuvre	Coût en €
PRO : Etude de Projet	4 500.00
ACT : Assistance à la passation des contrats de travaux	4 700.00
VISA : Visa des études et documents d'exécution	1 300.00
DET : Direction d'exécution des travaux	9 300.00
AOR : Assistance aux opérations de réception	1 200.00
MC1 : Assistance aux consultations annexes	1 000.00
MC2 : Assistance conseil dossier réglementaire	1 900.00
Montant total HT	23 900.00 €
T.V.A	4 780.00 €
Montant total TTC	28 680.00 €

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité (abstention de Rodolphe BORRÉ) accepte la proposition de maîtrise d'œuvre à l'entreprise IRH pour 28 680€ TTC

Mr le Maire décide avec la validation du conseil d'inverser les 2 derniers points de l'ordre du jour.

05	Questions diverses
-----------	---------------------------

Marie-Jeanne CAILLÉ annonce qu'avec l'agrandissement du pôle enfance, ce dernier doit passer en catégorie 3 dans la classification d'un ERP (Etablissement Recevant du Public). Cela entraîne des modifications intérieures du bâtiment afin de pouvoir respecter les normes de résistance au feu, entre autres et une plus-value à prendre en compte par la Commune.

Elle informe qu'un sous ComCo du ComCo ASE a été créé, nommé « Nouvelle Ecole 3 Moulins ». Ce sous ComCo est présidé par Afif BELHAMITI (non élu), co-présidés par Guy BLANCHARD (ComCo BAS) et Emmanuel ALLIAUME (directeur de l'école 3 Moulins). Il est également composé d'une quinzaine de membres. Leur objectif est d'étudier la faisabilité du projet d'une nouvelle école et d'y apporter une réponse pour Juin 2018. Ils ont commencé par visiter des écoles publiques récentes (St Hilaire de Clisson, St Lumine de Clisson, le Fuillet...)

Rodolphe BORRÉ intervient pour parler de l'autre sous ComCo ASE concernant la restauration scolaire. Les sujets abordés sont la mise en place d'un self, la lutte contre le gaspillage alimentaire, points à revoir sur l'alimentation à la halte-garderie (trop gras, parfois pas adapté), réflexion pour faire un avenant au marché de la restauration collective, le prestataire est ouvert aux modifications. Une opération bol de riz est programmée.

Françoise MENARD informe que cette année le repas des aînés est le 14/04/2018. Elle rappelle qu'il est proposé aux Monniérois à partir de 75 ans ou au moins une personne de 75 ans pour un couple.

Sophie RICHARD fait un point sur les actions menées par le CMJ : 26/02/2018, rencontre avec les jeunes ayant une déficience visuelle à l'institut des Hauts Thébaudières à Vertou, Organisation de « Fort Monnières » le 13/07/18 avec le pôle enfance, participation à un concours de dessin sur la sécurité routière, réflexion sur la mise en place du skate park, concours de jus de raisin le 15/04/18, rencontre avec d'autres CME le 26/04/18 sur le thème « le voyage d'un pot de yaourt », présence du CMJ au conseil municipal une fois par an, cette année, le 17/05/18.

Isabelle COUTEAU présente les subventions qui seront proposées au vote du conseil municipal en mars 2018

Pascal LAURENT annonce qu'il négocie avec le département pour reculer, sur la Rue des Moulins, le panneau d'agglomération « Commune de Monnières » devant chez Gérard BOUAUD,

Pascal BOUTON et Céline GRUAU présentent la proposition faite par Voix Mixtes et modifiée par les ComCo UCA et VEP, sur le futur aménagement du Lotissement du Pampre d'Or. Compte tenu des remarques sur les places de stationnement, cette proposition doit être mise à l'ordre du jour du bureau municipal du 11/03/18 ainsi qu'au prochain conseil municipal du 15 mars 2018

Benoît COUTEAU annonce au conseil qu'il va mettre tout en œuvre pour faire cesser les dérapages hors la loi (en matière d'assainissement, d'urbanisme et d'environnement) d'un élu. Il regrette qu'il soit absent ce soir car il aurait souhaiter le mettre en garde publiquement.

Il informe que Mr BEAUMAL de Terra Inova va rencontrer les vigneronns le 27/02/18. Il sera présent à cette rencontre. Michel DELHOMMEAU confirme qu'un débat est nécessaire sur ce projet.

06	Aménagement du centre Bourg
-----------	------------------------------------

Mr le Maire précise, que ce débat autour de l'ancienne Poste n'est pas présenté comme il le souhaite, mais il respecte la proposition du bureau sur sa présentation.

Il présente les 3 points sur lequel les élus vont devoir se prononcer :

- 1) Doit-on conserver dans sa totalité ou détruire la partie basse de l'ancienne Poste
- 2) Doit-on la vendre ou la garder dans le patrimoine de la Commune
- 3) Quelle sera sa destination (services municipaux, commerces, centre médical, autres) ?

Rodolphe BORRÉ n'a pas reçu de demande de vote à bulletin secret mais Albert MECHINEAU le souhaite. Mr le Maire en fait la demande au Conseil Municipal, qui accepte le vote à bulletin secret.

Résultats des votes :

1^{ère} question : Devons-nous conserver l'ancienne Poste dans sa totalité ou détruire la partie basse ?

Conserver l'ancienne Poste dans sa totalité : 3 votes

Détruire la partie basse de l'ancienne Poste : 12 votes

Abstentions : 2 votes

Le conseil municipal après vote à bulletin secret, décide de détruire la partie basse de l'ancienne Poste

2^{ème} question : Devons-nous garder l'ancienne Poste dans le patrimoine Communal ou la vendre ?

Garder l'ancienne Poste : 11 votes

Vendre l'ancienne Poste : 3 votes

Abstentions : 3 votes

Le conseil municipal après vote à bulletin secret, décide de conserver l'ancienne Poste dans son patrimoine Communal

3^{ème} question :

Quelle sera sa destination :

_services municipaux : 7 votes

_commerces : 15

_médicale : 7

_autres : 3 (dont un, logement migrants)

Le conseil municipal après vote à bulletin secret, décide que ce bâtiment aura la vocation de commerces.